

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON INDOOR J16, J18, SÉNIOUR, MASTER, ET PARA-AVIRON



SAMEDI 9 FÉVRIER 2019

STADE CHARLÉTY – PARIS

1. CALENDRIER

- Vendredi 5 novembre 8h00
- Lundi 28 janvier 12h00

Ouverture des inscriptions sur l'Intranet Fédéral
Clôture des inscriptions

2. ÉPREUVES (ATTENTION ! LES CATÉGORIES INDOOR CORRESPONDENT À L'ÂGE ATTEINT LE 9 FÉVRIER => CF. CODE INDOOR ; ANNEXE 7.3)

Épreuves individuelles – 2 000 m			Épreuves collectives – 1 000 m à 4		
J16	junior 16 ans	(F-H)	SMR4 HV	sénior - relais handi/valide à 4 dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3.	
J18	junior 18 ans	(F-H)			
S	sénior 19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
S30-39	sénior 30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S40-49	sénior 40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S50-54	sénior 50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S55-59	sénior 55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S60-64	sénior 60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S65-69	sénior 65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S70	sénior 70 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
S-PR1	sénior para-aviron 1	(F-H)			
S-PR2	sénior para-aviron 2	(F-H)			
S-PR3	sénior para-aviron 3	(F-H)			
Épreuves collectives – Relais 4x500 m			Épreuves individuelles – 1 000 m		
SHR4	sénior - relais à 4 hommes		S PR3 ID*	sénior para-aviron ID	(F-H)
SFR4	sénior - relais à 4 femmes				
SMR4	sénior - relais mixte à 4 dont 1 femme et 1 homme				
SMR4 PR3-ID*	sénior - relais à 4 PR3-ID dont 1 femme et 1 homme				
Épreuves individuelles Sprint – 500 m					
J16	junior 16 ans	(F-H)			
J18	junior 18 ans	(F-H)			
S	sénior 19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
S30-39	sénior 30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S40-49	sénior 40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S50-59	sénior 50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S60	sénior 60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
S PR1	sénior para-aviron 1	(F-H)			
S PR2	sénior para-aviron 2	(F-H)			
S PR3	sénior para-aviron 3	(F-H)			
S PR3 ID*	sénior para-aviron ID	(F-H)			

* récompensés par la FF Sport Adapté

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le championnat de France d'aviron indoor se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

Le championnat de France d'aviron indoor est ouvert aux rameurs français ou étrangers titulaires d'une licence FFA A, BF, I ou IE de la saison en cours.

Dans les épreuves collectives, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club. Une épreuve Relais Open sera ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels selon les mêmes règles que le Relais mixte SMR4 (au moins un homme et une femme).

Dans les épreuves para-aviron, un temps pronostique inférieur à 12 min 30 sec est requis pour s'inscrire aux épreuves. Au-delà de ce temps, la course sera interrompue lors des championnats. Les épreuves Sprint en S PR1, S PR2, S PR3 et S PR3 ID sont accessibles sans minima de temps.

Engagements

La possession d'une licence FFA est obligatoire pour s'engager : licence A, BF ou I prise dans un club **OU** licence indoor individuelle annuelle ou événementielle prise par le pratiquant directement sur le site de la FFA (informations complémentaires sur www.aviron-indoor.fr).

Les inscriptions sont à effectuer sur l'intranet fédéral pour les clubs et sur l'espace licencié pour les individuels. La liste des engagés est accessible à tout moment sur le site www.aviron-indoor.fr.

Droits d'engagement : 12€ pour les épreuves individuelles de 500 m / 20€ pour les 1000 m et 2000 m / 40 € pour les épreuves collectives.

Modalités de paiement détaillées sur le site www.aviron-indoor.fr

Lieu

Stade Charléty - 99 Boulevard Kellermann, 75013 PARIS - RER B Cité Universitaire

Rameurs poids léger

Code des compétitions d'aviron indoor : femme 61,5 kg maximum / homme 75 kg maximum.

Para-aviron

Se reporter au Code des compétitions d'aviron indoor dans l'annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA.

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 8 février 2019 avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Renseignements

Il n'y a pas de réunion de délégués.

À leur arrivée, les participants se présentent à l'accueil de la manifestation pour obtenir leur fiche individuelle de course et vérifier les informations.

Pour tout renseignement sur le championnat de France et les modalités d'inscription et de participation, consultez le site internet aviron-indoor.fr ou contactez la FFA par téléphone au 01 45 14 26 40 ou par mail à aviron-indoor@ffaviron.fr.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les plages horaires sont données à titre indicatif.

- Samedi 9 février de 9h00 à 11h00 J16, J18, master (1/2)
- de 11h00 à 14h00 sénior, para-aviron, master (2/2)
- de 14h00 à 16h00 500m toutes les catégories
- de 16h00 à 18h00 Relais

Les horaires précis des courses seront définis en fonction du nombre d'engagés.

Ils seront disponibles le 1er février 2019 au plus tard sur aviron-indoor.fr

5. ENGAGEMENT HORS-DÉLAI

Toute demande d'inscription après la date de clôture (28 janvier) entraînera un surcoût de 12€ pour les épreuves sur 500 m, de 20 € pour les épreuves sur 1000 et 2000 m et de 40 € pour les épreuves par équipes. Tout engagement hors-délai ou modification d'engagement devra être effectué avant le jeudi 31 janvier à 12h.

6. CONTACT

Organisation des championnats de France Aviron Indoor : aviron-indoor@ffaviron.fr - 01 45 14 26 40